Direction de l'Espace Public – service Assainissement
Centre administratif - 86 rue Léon Désoyer - 78 101 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Téléphone : 01 30 87 23 15
Courriel : espacepublic@saintgermainenlaye.fr

DEMANDE DE CONTROLE DE CONFORMITE DU BRANCHEMENT AU RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Un contrôle de conformité doit être effectué pour chaque vente, y compris lorsqu'il s'agit d'un appartement. C'est une obligation du règlement communal d'assainissement. Il garantit la transparence vis-à-vis de l'acheteur sur la conformité des installations d'évacuation des effluents vers le réseau public d'assainissement.

Définition du contrôle & Conditions de réalisation

L'exutoire de chaque point d'eau de votre propriété est testé par traçage. Un colorant est versé dans les évacuations d'eaux usées et dans les regards d'eaux pluviales. Un test à l'écoute peut être effectué pour déterminer l'évacuation des eaux pluviales complémentairement au test au colorant.
Il est donc obligatoire que tous les accès aux points d'eaux de la propriété soient facilités (préalablement ouverts), que l'eau potable soit toujours en fonction, que les descentes d'eaux pluviales soient équipées de points d'accès (regards de visite, bouchons, etc.). Aucun objet (jardinières, etc.) ne devra gêner l'accès aux ouvrages.

Il est vérifié :

- L'exutoire de chaque point des eaux usées (évier, sanitaires, lave-linge, etc.) ;
- L'exutoire des gouttières ;
- Le rejet des eaux dans le réseau public d'assainissement ;
- La séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur le domaine privé ;
- L'existence d'une boite de branchement en limite de propriété.

Ce contrôle nécessite donc la présence du propriétaire ou de son représentant lors de la visite car les techniciens doivent avoir accès à chaque point d'eau de la maison.

Les éléments dont l'évacuation ne pourra être déterminés, faute d'accès, ne seront pas pris en compte dans le rapport d'enquête. Si ces derniers devaient faire l'objet d'un second contrôle, ce contrôle sera à la charge du propriétaire.

Les techniciens ne sont pas habilités à travailler en hauteur. Tous les accès devront être à hauteur d'homme.

Un rapport écrit est alors émis par le service assainissement de la Ville suite au rapport de son prestataire.

Durée du contrôle

Le contrôle est valable 6 mois par les pavillons, sites industriels, PMI/PME.
Le contrôle est valable 5 ans pour les appartements ou les immeubles.

Délai de réalisation

Le délai entre la prise de rendez-vous par le prestataire de la Ville et la signature du rapport définitif est d'environ 6 à 8 semaines.

Tout aménagement ultérieur à la date du contrôle modifie les conclusions de ce dernier.

Prestataire

Le contrôle devra obligatoirement être réalisé par le prestataire de la Ville de Saint-Germain-en-Laye afin de garantir la bonne exécution du contrôle des installations d'évacuations d'assainissement au réseau public.

Le riverain ne peut en aucun cas les contacter directement. La demande de contrôle est à adresser au Service Assainissement de la Ville qui demande à son prestataire de prendre rendez-vous avec ce dernier.

Tarif municipaux* applicables du 01/01/2024 au 31/05/2024

*Conformément à la délibération en date du 25 mai 2023

Maison : 256 €

Appartement : 256 €

Immeuble : 659 €

PMI/PME : 357 €

Site industriel : 659 €

Paiement du contrôle de conformité

Un titre sera émis par le Trésor Public de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine pour l'acquittement de ce forfait.

Le coût de ce contrôle est à la charge du propriétaire du bien ou de ses successeurs.

Cas Particulier du réseau du syndicat (SIA)

Certains biens se rejettent dans un réseau public d'assainissement géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIA).

Conformément au règlement d'assainissement collectif du Syndicat, approuvé en Comité Syndical du 30 janvier 2013, à chaque vente, cession d'un immeuble, il devra être présenté à l'acquéreur un certificat de raccordement au réseau de collecte. Une copie de ce certificat sera remise au service d'assainissement.

A ce titre, la demande de contrôle sera transférée au service du SIA (Mehdi BOUCHEMMAMA, 16 rue de Pontoise, 78100 Saint-Germain-en-Laye, tel : 01.86.70.08.92, mehdi.bouchemmama@unilys.fr).

Afin de garantir la bonne exécution du contrôle des installations d'évacuations d'assainissement au réseau public, SUEZ Eau France, Délégataire du Syndicat, vous contacte pour la prise de rendez-vous (SUEZ Eau France, 42 rue du Président Wilson, 78230 Le Pecq, tel : 0 810 379 379).

Les RDV ont lieu les lundis et ils durent en moyenne 1 heure. Le rapport vous est adressé la semaine suivant le rendez-vous.

Tarif de l'enquête du SIA : Maison, appartement : (se rapprocher du SIA)

Bien à contrôler

Adresse :

……

……

……

78 100 Saint-Germain-en-Laye

Références cadastrales : Section …… Parcelle (s) ……Lot (s)……..

Type de bien *:* Appartement ☐
Pavillon ☐
Immeuble ☐
Local professionnel ☐
Site industriel ☐
Autre : …….. ☐

Le propriétaire :

☐ Monsieur ☐ Madame Nom : ……..

Date de naissance : ……. Prénom : ……

Adresse :

……

……

Code Postal : …… Localité : ……

Téléphone : …… Portable : ……

Courriel : ……

Entreprise, joindre le numéro de SIRET (obligatoire) :……

Le représentant lors de la visite :

Le propriétaire ☐ ou

Nom, prénom :

……

Téléphone : …… Portable : ……

Courriel : ……

Le notaire :

Nom de l'étude : ……

Notaire en charge du dossier : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Localité : ……

Téléphone : …… Télécopie : ……

Courriel : ……

Le syndic :

Gérant : nom, prénom : ……

Nom du syndic : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Localité : ……

Téléphone : …… Télécopie : ……

Courriel : ……

Envoi des documents

Réponse à envoyer : au propriétaire ☐ au notaire ☐ (1 seul choix)

ACTE D'ENGAGEMENT

Je m'engage :

- À faciliter les accès à l'intégralité de la propriété
- À être présent ou à me faire représenter lors de la visite
- À faire les travaux qui m'incombent en cas de non-conformité
- À régler le forfait du contrôle de branchement d'assainissement au réseau communal suivant les tarifs du Conseil Communautaire du 24 mars 2022 dès la réception du titre de la Trésorerie ou à régler le forfait du contrôle de branchement d'assainissement au réseau intercommunal du SIA auprès du prestataire suivant le tarif indiqué

J'atteste avoir pris connaissance du présent document,

Nom, date et signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Joindre un extrait de KBIS pour les entreprises

En tant que responsable du traitement, la Commune de Saint-Germain-en-Laye met en œuvre un traitement de données vous concernant ayant pour finalité la prise en compte de votre demande de contrôle de conformité au réseau communal d'assainissement.
Vous pouvez exercer vos droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition à l'adresse électronique : **dpo@saintgermainenlaye.fr** et à l'adresse postale suivante : Mairie de Saint-Germain-en-Laye à l'attention du Délégué à la protection des données (DPO) 86, rue Léon-Désoyer 78100 Saint-Germain-en-Laye BP 10101.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez les mentions légales : www.saintgermainenlaye.fr/119/mentions-legales.htm.